



Aux membres des médias

Genève, le 6 juin 2024

**Communiqué de presse de la Commission des finances
concernant trois demandes de crédits supplémentaires déposées par
le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

La Commission des finances a examiné, lors de sa séance du 5 juin 2024, trois demandes de crédits supplémentaires déposées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP) concernant notamment l'organisation de la future rentrée scolaire 2024.

La première demande d'un montant de 1'942'006 francs concernait la prise en charge des élèves de l'école primaire et du cycle d'orientation pour la rentrée scolaire 2024.

Cette demande a été acceptée par 12 oui, 1 non et 1 abstention (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2	1	2	1	3		12
non							1	1
abst							1	1
								14
	résultat :		accepté					

La seconde demande d'un montant de 2'006'738 francs concernait la prise en charge des élèves migrants de l'ACCESII (classes d'accueil du secondaire II) à la rentrée 2024.

Cette demande a été acceptée par 11 oui et 3 non (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2		2	1	3		11
non			1				2	3
abst								0
								14
	résultat :		accepté					

Enfin la troisième demande, toujours dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024, concernait la prise en charge des élèves dans l'enseignement spécialisé et en foyer de pédagogie spécialisée. Le montant de la demande s'élevait à 2'134'630 francs.

Cette demande a été acceptée par 14 oui (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2	1	2	1	3	2	14
non								0
abst								0
								14
	résultat :		accepté					

François Baertschi
Président

Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les communiqués de presse qui y sont liés se trouvent à cette adresse : <https://ge.ch/grandconseil/gc/commission/15/dacs>



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 1'942'006 francs

Année : 2024

Objet : Rentrée scolaire 2024 de l'école primaire et du cycle d'orientation

Programme(s) : F01 F01 Enseignement obligatoire et orientation

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 35.7

Motifs-détails : Le budget 2024 a été voté avec une réduction de la moitié des postes prévus en lien avec l'augmentation démographique des élèves pour la rentrée 2024 (-18 ETP à l'école primaire et -20 ETP au cycle d'orientation). Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a finalisé la préparation de la rentrée 2024 et relève que les conditions de prise en charge des élèves devront être significativement péjorées sans l'ajout de ressources supplémentaires.

Cette demande de crédit supplémentaire d'un total de 35.7 ETP regroupe ainsi les moyens nécessaires pour assurer une rentrée à des conditions adéquates pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire.

Pour l'école primaire :

Les prévisions utilisées pour l'élaboration du budget 2024 étaient de 39'857 élèves (+579 élèves par rapport à 2023). La situation à ce jour fait état de 39'922 élèves, soit une augmentation supplémentaire de 65 élèves.

La projection de la rentrée démontre que les ressources actuelles ne permettront pas d'ouvrir suffisamment de classe avec pour

conséquence de devoir augmenter le nombre d'élèves par classe (qui figure déjà parmi les plus élevés de Suisse) de 19.8 à la R23 à 20.2 en moyenne à la R24, ainsi que le nombre de classes ne respectant pas les maxima réglementaires (24 élèves/classe) :

	Nombre de classes			
	Total	Avec 24 élèves*	Avec 25 élèves*	Avec 26 élèves*
R23	1'952	54	1	0
Prévisions R24	1'958	77	15	4

**en principe, les classes ne doivent pas dépasser 24 élèves.*

Sans budget supplémentaire, les autres effets relevés par les directions d'établissement concernant les prestations aux élèves sont les suivants (liste non exhaustive) :

- dégradation des conditions pour tous les élèves, en particulier dans les classes avec des effectifs élevés;
- contrainte de faire des classes à double année de scolarité, quel que soit les degrés concernés, voire même à triple année de scolarité (10 classes prévues en R24 contre 3 en R23);
- peu, voire pas de marge de manœuvre pour organiser les classes selon les situations complexes (dynamique de classe, harcèlement, violence, etc.);
- intégration complexe des élèves issus de la migration (la migration continue d'augmenter et les élèves doivent pouvoir être intégrés à 50% dans des classes ordinaires);
- moins de soutien aux élèves fragiles, en grande difficulté d'apprentissage et/ou présentant des troubles, ainsi que les élèves venant de foyer.

L'ajout de 21.7 ETP permettrait d'ouvrir 19 classes supplémentaires et de réduire les effets décrits ci-dessus.

Pour le cycle d'orientation :

Les prévisions utilisées pour l'élaboration du budget 2024 étaient de 14'701 élèves (+282). La situation à ce jour fait état pour la rentrée 2024 de 14'579 élèves, soit une hausse un peu moins élevée qu'anticipée (-122 élèves) permettant d'appliquer partiellement la réduction de postes décidées dans le cadre du budget 2024. En revanche, la migration reste plus importante que prévue (778 élèves migrants contre 646 prévus) et le nombre de classes d'accueil actuels devra être maintenu, avec également un nombre plus important de ces élèves qui devrait rejoindre les classes ordinaires lors de l'année scolaire 2024-2025. Le budget 2024 anticipait une baisse des ressources nécessaires pour la migration (-8.3 ETP) qui n'est finalement pas réalisable.

Pour la rentrée 2024, il en ressort que les ressources octroyées ne permettent pas d'ouvrir suffisamment de classe et l'impact est visible sur les effectifs de classes et leur organisation. Le tableau ci-dessous référence le nombre de classes qui seront en sureffectifs le jour de la rentrée :

	Total classes	R3/LS*	R2/LC**	R1/CT***
R23	765	0	0	0
Prévisions R24	773	28	18	21

24 élèves pour R3 et LS; **18 élèves pour R2 et LC; *14 élèves pour le R1 et CT*

Afin de respecter les maxima réglementaires le jour de la rentrée 2023, 101 élèves avaient été déplacés. Actuellement, 9,6% des

classes dépassent les maximas réglementaires (en raison des réorientations, arrivées en cours d'année et de la migration), ce qui péjore fortement les conditions d'apprentissages.

Sans ressource supplémentaire, il sera nécessaire de déplacer davantage d'élèves et le taux de classes en sureffectifs augmentera rapidement. Cela aura pour effet, faute de place, de limiter les transferts d'élèves vers un regroupement/section supérieur et de péjorer les conditions d'apprentissage.

Pour le CO, le besoin supplémentaire demandé est limité au plus strict nécessaire, soit 14 ETP (et non 20 ETP comme initialement prévu qui aurait permis de meilleures conditions). Ces ETP permettront:

- d'ouvrir 7 classes supplémentaires;
- de maintenir le dispositif de classes d'accueil actuel (63 classes + 4 dispositifs d'accueil intégré);
- de limiter le déplacement d'élèves à environ 80 (compte tenu des chiffres, il ne sera pas possible d'éviter des déplacements en 10ème et 11ème CT/LC);
- d'éviter un dépassement important des maximas réglementaires en cours d'année lié aux arrivées en cours d'année, transferts de classes d'accueil et réorientations.

Cette demande de crédit supplémentaire d'un total de 1.9 million se répartit ainsi de la manière suivante :

- EP : 21.7 ETP pour l'ouverture de 19 classes pour un coût de 1.1 million en 2024 (août à décembre 2024);
- CO : 14 ETP pour les mesures explicitées ci-dessus pour un coût de 0.8 million en 2024 (août à décembre 2024).

Ces postes seront prévus au projet de budget 2025.

Conseil d'Etat :



5 juin 2024

La chancelière d'Etat:

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 05. 06. 2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : J. Büttschi



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 2'006'738 francs

Année : 2024

Objet : Crise migratoire - moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves migrants de l'ACCESII à la rentrée 2024

Programme(s) : F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 35.0

Motifs-détails : Cette demande de crédit supplémentaire regroupe les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves migrants annoncés pour la rentrée 2024.

Faisant suite à la crise migratoire initialement liée au conflit en Ukraine, le service des classes d'accueil du secondaire II (AccesII) a vu ses ressources en personnel enseignant augmenter de manière importante ces dernières années, que ce soit par les budgets ordinaires, ou par des crédits supplémentaires octroyés qui ont été inscrits par la suite au budget.

Au budget 2024, l'AccesII dispose d'un budget total de 140 ETP de personnel enseignant permettant d'assurer un dispositif de 102 classes et prendre en charge 1'122 jeunes élèves migrants (pour une moyenne de 11 élèves par classe). Les postes obtenus au budget 24 pour la migration totalisent 8.5 ETP supplémentaires.

Actuellement, l'AccesII scolarise déjà plus d'élèves que ce que son budget le permet, avec près de 1'350 élèves en classe (situation à fin avril). Pour y parvenir, le nombre d'élèves par classe a dû être augmenté, péjorant ainsi la qualité de l'enseignement dispensé, et en ouvrant des classes supplémentaires en cours d'année (116 classes)

avec des ressources provisoires provenant d'autres filières grâce à des effectifs globaux qui se sont avérés moins élevés que prévus, ce qui prendra fin dès la rentrée 2024.

Les prévisions établies par le département (tenant compte des informations en provenance du SEM et de l'Hospice général) arrivent à la conclusion que la migration va poursuivre sa croissance, et que près de 1'400 jeunes élèves migrants seront à prendre en charge dès la rentrée 2024 de l'AccesII. Ce sont donc 277 élèves supplémentaires qu'il faut pouvoir scolariser à l'AccesII sur l'année scolaire 2024-2025, ce qui nécessite 25 classes supplémentaires (soit au total 127 classes) et 35 ETP de personnel enseignant pour l'encadrement des classes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des besoins :

	Budget actuel (R24)	Budget nécessaire (R24)	Ecart
Elèves	1'122	1'399	277
Classes	102	127	25
ETP enseignement	140	175	35

Cette demande de crédit supplémentaire d'un total de 2 millions permet d'engager 35 ETP de personnel enseignant afin d'ouvrir 25 classes supplémentaires à l'AccesII. Compte tenu de l'évolution de la migration, ces postes seront prévus au projet de budget 2025.

Conseil d'Etat :



5 juin 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 05.06.2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : J. Bartschi



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : **Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

Crédit : 2 134 630 francs

Année : 2024

Objet : **Prise en charge des élèves dans l'enseignement spécialisé et en foyer de pédagogie spécialisée**

Programme(s) : F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 36.5, dont 17.5 ETP concernent uniquement l'exercice 2024 (foyer de Pré-Lauret) et 19 ETP qui seront reconduits au projet de budget 2025.

Motifs-détails : Cette demande de crédit supplémentaire d'un total de 2.1 millions regroupe des moyens nécessaires pour assurer la prise en charge des élèves au sein de l'enseignement spécialisé, ainsi que l'un des foyers de pédagogie spécialisée de l'office médico-pédagogique.

Elle est motivée par trois nécessités distinctes :

1. Dépassement prévisionnel de 1.1 million aux comptes 2024 dû au report du transfert du foyer de Pré-Lauret au secteur privé subventionné.

Dans le cadre du budget 2023, 29.0 ETP ont été supprimés afin de concrétiser le transfert de deux foyers, celui de l'Aubépine (13.0 ETP) et celui de Pré-Lauret (16.0 ETP), prévus au 1^{er} septembre 2023. Simultanément, 2.3 million (1.3 million pour Pré-Lauret et 1.1 million pour l'Aubépine) a été porté au budget de l'OMP afin de financer les 8 premiers mois de salaire de l'année 2023. Or, le premier foyer a bien été transféré à la date prévue, contrairement au second (le transfert est actuellement prévu pour 2025). L'OMP nécessite ainsi un crédit supplémentaire de 1.1 million afin de financer la différence entre le coût total prévu pour ce foyer en 2024 (2.4 millions de charges

de personnel et 17.5 ETP qui y sont actuellement affectés) et les crédits à sa disposition pour ce faire (1.3 million).

Ce crédit supplémentaire concerne uniquement l'exercice 2024 et ne sera pas prévu au projet de budget 2025 compte tenu du transfert de ce foyer au secteur subventionné privé qui devrait avoir lieu en 2025. Il est partiellement couvert par un non-dépensé de 0.7 million sur la ligne de subvention "Enveloppe dispositif enseignement spécialisé" qui comprend déjà une partie du budget prévue pour ce transfert.

2. Dépassement prévisionnel de 0.3 million aux comptes 2024 dû à l'engagement à la rentrée scolaire 2023 de 4.8 ETP (personnel éducatif et personnel enseignant), afin de scolariser avec effet immédiat des élèves de l'enseignement spécialisé restés sans places disponibles.

A la rentrée 2023, 81 élèves n'avaient pas encore pu être affectés dans les structures de l'enseignement spécialisé faute de places disponibles. Afin de pouvoir leur trouver une solution sans délai, plus de la moitié a finalement pu être scolarisée dans l'enseignement régulier avec du soutien additionnel ou dans un dispositif spécifique mis en place par l'OMP. En revanche, 37 élèves ont dû être placés en surnuméraire dans les classes et écoles existantes, nécessitant un renforcement de 8.3 ETP afin d'assurer l'encadrement nécessaire. L'OMP a pu en réallouer 3.5, mais a dû engager 4.8 ETP supplémentaires qui n'étaient pas prévus au budget 2023. Ces postes ont pu être financés en 2023, et le sont jusqu'à la rentrée 2024, grâce à du non-dépensé sur d'autres lignes budgétaires.

La présente demande de crédit supplémentaire de 0.3 million vise à fournir les moyens nécessaires pour financer ces 4.8 ETP sur les 5 derniers mois de l'année (août à décembre 2024) dans le but de les pérenniser par la suite dans le dispositif d'enseignement spécialisé public.

3. Besoin de financer à la rentrée 2024 (soit dès le 1^{er} août 2024) la transformation de places de l'enseignement spécialisé de type "hétérogènes" (standards) en places de type "renforcées" (avec un encadrement métier supérieur) pour répondre à l'évolution des profils des élèves.

Au vu de l'augmentation de la sévérité moyenne des troubles et des difficultés présentées par les élèves de l'enseignement spécialisé, les typologies de places mises à disposition par l'OMP doivent évoluer. Cela nécessite de transformer 105 places du dispositif en des places dites "renforcées" à la rentrée scolaire 2024, avec comme conséquence de devoir adapter le taux d'encadrement, afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions satisfaisantes.

Cette évolution nécessite le recrutement de 14.2 ETP permanents supplémentaires (personnel éducatif, personnel enseignant et thérapeute) dès la rentrée scolaire, pour un coût de 0.8 million en 2024.

Cette demande de crédit supplémentaire présente un total de 2.1 millions et 36.5 ETP, dont 17.5 ETP concernent uniquement l'exercice 2024 (foyer de Pré-Lauret) et 19 ETP qui seront reconduits au projet de budget 2025.

Conseil d'Etat :



5 juin 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 05.06.2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : J. Bartschi